



EUROPEAN UNION

Conseil permanent de l'OSCE N°1478 Vienna, 13 juin 2024

Déclaration de l'UE en réponse à la question d'actualité soulevée par les États-Unis

1. L'Union européenne rend hommage à la diversité humaine dans toute sa richesse, et au droit pour chaque individu d'être fier de qui il est, de définir sa propre identité et d'aimer la personne de son choix. Elle condamne toutes les persécutions, discriminations, brutalités et formes extrêmes de violence, y compris les meurtres et la torture, commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre réelle ou présumée. Dans cet esprit, la marche des fiertés 2024 Regenbogenparade à Vienne a rassemblé le 8 juin des dizaines de milliers de participants.
2. L'Union européenne souligne qu'il ne peut y avoir de hiérarchie entre les différents motifs de discrimination, qui sont tous également répréhensibles et qui vont à l'encontre de l'universalité des droits de l'Homme, des valeurs fondamentales de l'Union européenne ainsi que des engagements pris par tous les Etats participants à l'OSCE. Tant que ces discriminations persistent, l'Union européenne continuera d'œuvrer afin d'y mettre un terme. L'égalité et la non-discrimination sont des valeurs essentielles et des droits fondamentaux dans l'Union européenne, consacrés par ses traités et par la Charte des droits fondamentaux. La Commission européenne, le Parlement et le Conseil, ainsi que les États membres, partagent tous la responsabilité de protéger les droits fondamentaux et de garantir l'égalité de traitement et l'égalité pour tous.
3. La Commission européenne met en œuvre sa première stratégie pour l'égalité LGBTIQ 2020-2025, l'un de ses moyens de renforcer la lutte contre les discriminations et de promouvoir l'égalité. Le dernier rapport sur la mise en œuvre de

cette Stratégie souligne notamment la valeur des plateformes de dialogue avec les Etats membres et une large palette d'acteurs, avec une attention particulière pour les groupes les plus vulnérables.

4. La lutte pour la diversité et contre toutes forme de discrimination, d'exclusion ou de violence, tout comme le respect des droits de l'Homme, reposent sur l'engagement courageux des défenseurs des droits de l'Homme, des militants, des journalistes et autres acteurs des médias, ainsi que des organisations de la société civile. Nous saluons la contribution du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH) au soutien des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la promotion du respect mutuel, de la lutte contre l'intolérance et la discrimination, y compris les crimes de haine, et afin de les aider à établir des partenariats entre elles. Nous encourageons le BIDDH, les autres institutions autonomes, les missions de terrain et le Secrétariat à renforcer leur coopération à cet égard ainsi qu'à approfondir leurs relations avec les organisations de la société civile. Il en va de notre responsabilité commune de créer les conditions propices à des sociétés plus sûres et plus tolérantes dans le cadre de notre approche globale de la sécurité.
5. En conclusion, nous réaffirmons avec force que les personnes LGBTIQ ont les mêmes droits de l'Homme que tous les autres individus, et qu'aucun ne peut leur être nié.

La Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie*, l'Albanie*, l'Ukraine, la République de Moldavie, et la Bosnie-Herzégovine*, pays candidats; et l'Islande, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen; ainsi que Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, et la Bosnie-Herzégovine continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.